

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1791

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 78, après le mot :

« critères »,

insérer les mots :

« d'attribution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.